



SUPPORTER DE VOTRE

MOBILITÉ



- Une formule adaptée à votre situation familiale et à la valeur de votre [vos] vélo(s) [électrique(s)] et engin(s) de déplacement.
- Des indemnités importantes pour vos frais médicaux et en cas d'invalidité permanente.
- Une aide financière pour vos proches en cas de décès.
- Une assistance étendue en cas de panne, de vol, d'accident ou de crevaison.
- L'indemnisation des dommages au vélo ainsi qu'aux accessoires ou à l'engin de déplacement, en cas de lésions corporelles.

Votre vélo électrique est votre principal moyen de locomotion ? Les randonnées en VTT sont votre plus grand plaisir ? Vous vous déplacez en ville à trottinette, ou vous aimez prendre votre monoroue pour vous évader ? Si personne n'est à l'abri d'une panne ou d'un accident, il faut reconnaître que l'on est plus vulnérable lorsqu'on pilote un vélo ou un engin de déplacement que lorsqu'on est au volant d'une voiture... Malheureusement, les frais médicaux ou matériels peuvent rapidement grimper.

Ajoutez le Pack OmniMobility à votre assurance responsabilité RC Vie privée Top Familiale d'AG Insurance : vous bénéficierez non seulement d'indemnités importantes en cas de dégâts ou de lésions, mais aussi d'un service d'assistance performant. Et ce, pour toutes vos activités où vous utilisez votre vélo ou votre engin de déplacement [hors compétitions] : en ville, pour vous rendre à l'école ou à votre travail, durant une sortie récréative organisée ou non...

Les atouts du Pack OmniMobility d'AG Insurance

Une solution performante pour chaque utilisateur

Le Pack OmniMobility est un complément indispensable à l'assurance responsabilité de chaque cycliste ou utilisateur d'un engin de déplacement. Tous les vélos dits « classiques », la plupart des vélos électriques et des engins de déplacement peuvent être assurés, et ce, que vous rouliez tous les jours ou uniquement durant vos loisirs !

Une formule sur mesure

Deux paramètres vous permettent d'adapter votre protection à votre situation personnelle :

- La formule choisie
 1. La **formule « Individuelle »** qui ne couvre que le preneur de l'assurance RC Vie privée Top Familiale.
 2. La **formule « Couple »** qui couvre le preneur de l'assurance RC Vie privée Top Familiale et sa/son partenaire.
 3. La **formule « Famille »** qui couvre le preneur de l'assurance RC Vie privée Top Familiale, sa/son partenaire, ainsi que tous les membres de la famille habitant sous le même toit. Étudiant en kot inclus !
- La valeur pour laquelle vous voulez assurer votre [vos] vélo(s) et/ou votre [vos] engin(s) de déplacement :
 1. Chaque vélo/engin jusqu'à 1 000 euros
 2. Chaque vélo/engin jusqu'à 2 500 euros

Des indemnités élevées pour les frais médicaux et en cas d'invalidité permanente

Si vous ou un passager assuré (dans un siège ou une remorque pour enfant par ex.) venez à être blessé durant une activité (hors compétitions) avec votre vélo ou votre engin de déplacement – n'importe où dans le monde –, le Pack OmniMobility vous indemnise jusqu'à 6 250 euros pour les frais médicaux (hospitalisation, kiné...) qui restent à votre charge après l'intervention de votre mutuelle. Le tout sans franchise !

Vous pouvez même compter sur une indemnisation forfaitaire - jusqu'à 250 000 euros - en cas d'invalidité permanente. Un montant qui s'ajoute aux indemnités de vos autres contrats d'assurance éventuels.

Une aide financière en cas de décès

Le décès d'un membre de la famille est toujours un choc pour les proches. Afin d'atténuer les soucis au niveau financier, le Pack OmniMobility prévoit une indemnisation forfaitaire de 25 000 euros. Un montant qui vient s'ajouter aux paiements d'éventuelles autres assurances.

Une assistance étendue en cas de panne, de vol ou d'accident + en cas de crevaison

En cas de vol, d'accident ou de panne [et même en cas de crevaison !], vous pouvez faire appel à l'assistance du Pack OmniMobility. Il suffit d'appeler le numéro d'assistance [que vous retrouverez sur les autocollants pratiques reçus lors de la souscription de votre Pack OmniMobility] et nous envoyons quelqu'un sur place pour vous dépanner. Si votre vélo ou votre engin de déplacement a été volé ou n'est pas réparable, l'assistance du Pack OmniMobility vous garantit :

- le transport vers :
 - le réparateur ou
 - votre domicile, ou
 - votre destination et ensuite vers votre domicile si nécessaire [prise en charge maximale de 80 euros ttc].
- la mise à votre disposition d'un vélo de remplacement durant 7 jours [uniquement pour les vélos].

L'assistance du Pack OmniMobility intervient partout en Belgique, jusqu'à 3 fois par an, dès que vous êtes à plus d'1 km de votre domicile et jusqu'à 30 km au-delà des frontières.

L'indemnisation des dégâts au vélo et à ses accessoires, ou à l'engin de déplacement

Si vous êtes blessé dans un accident, vous pouvez compter sur une indemnisation des dégâts à votre vélo et à ses accessoires [casque, siège d'enfant, remorque de vélo, 3e roue, ordinateur et GPS de vélo, sacs à bagages...] ou à votre engin de déplacement. Vous recevrez en effet jusqu'à 1 000 ou 2 500 euros en fonction de l'option choisie. Seule une franchise de 50 euros reste à votre charge.

Un excellent rapport qualité/prix

Le prix de votre Pack OmniMobility dépend de l'option et de la formule que vous choisissez et varie de 60 à 144 euros par an [ttc !]. Soit seulement de 5 à 12 euros par mois si vous utilisez la mensualisation gratuite de votre Familis!

	Individuelle	Couple	Famille
Couverture de tous les vélos/engins de déplacement jusqu'à 1 000 EUR	60 euros	72 euros	96 euros
Couverture de tous les vélos/engins de déplacement jusqu'à 2 500 EUR	108 euros	120 euros	144 euros

Quelques points d'attention

- Pack OmniMobility est un complément à la R.C. Vie Privée Top Familiale d'AG Insurance : ce contrat de base doit donc déjà être souscrit auprès de notre compagnie.
- L'assistance en cas de panne et crevaison ne s'applique pas aux engins de déplacement non motorisés [skateboard, rollers...].
- Les dégâts matériels ne sont indemnisés qu'en cas d'accident ayant entraîné une incapacité de travail d'au moins 2 jours ou le décès.

La liste ci-dessus n'est pas exhaustive.

Votre intermédiaire



La garantie Pack OmniMobility d'AG Insurance est un contrat d'une durée d'1 an, tacitement reconduit pour la même durée, sauf si l'une des parties s'y oppose au moins 3 mois avant l'échéance du contrat.

Ce document publicitaire contient de l'information générale sur les produits d'assurance d'AG Insurance. Vous êtes invité à prendre connaissance du document d'information normalisé sur le produit d'assurance avant toute souscription. L'étendue exacte des garanties figure dans les conditions contractuelles. Les conditions générales sont à votre disposition sur www.aginsurance.be. Toutes ces informations [pré] contractuelles, un calcul de la prime et une offre de contrat sont gratuitement disponibles auprès de votre intermédiaire d'assurance. Le droit belge est applicable à nos contrats d'assurances.

En première instance, toute question ou problème peut être adressé à votre intermédiaire d'assurance. En cas de plainte, contactez le Service de Gestion des Plaintes d'AG Insurance, [Boulevard E. Jacqmain, 1000 Bruxelles, tél. : 02 664 02 00, mail customercomplaints@aginsurance.be]. Si la solution proposée ne vous donne pas satisfaction, votre plainte peut être soumise à l'Ombudsman des Assurances [Square de Meeûs 35, 1000 Bruxelles, tél. 02 547 58 71 - fax 02 547 59 75 - www.ombudsman.as].

